

## **WCC-2012-Rec-182-FR**

### **Coopération internationale en faveur de l'atténuation des effets préjudiciables des aérosols**

CONSIDÉRANT que la fréquence et l'intensité des tempêtes de sable et de poussière (TSP) en provenance de nombreuses régions arides et semi-arides, notamment de Chine septentrionale, d'Asie centrale et de Mongolie, affichent une tendance à la hausse sous l'effet de l'accélération de la désertification provoquée par le changement climatique et des pratiques d'utilisation non durable des terres comme le surpâturage, l'agriculture intensive, la déforestation ou autres, et que les émissions anthropiques d'aérosols sont elles aussi en hausse du fait de l'expansion des activités industrielles dans le monde ;

RECONNAISSANT que l'augmentation des aérosols entraîne de graves conséquences sur l'environnement, les écosystèmes, la santé humaine et les activités socioéconomiques, non seulement dans les régions d'origine mais aussi dans les régions éloignées en aval ;

RAPPELANT que les aérosols ont d'importants effets préjudiciables en termes de pollution atmosphérique, de réduction de la visibilité, de changement climatique et de perturbation de l'équilibre radiatif ;

RAPPELANT ÉGALEMENT que les aérosols ont des incidences sur les écosystèmes terrestres et marins, qu'il s'agisse de dommages sur les jeunes pousses, de suffocation du bétail, de réduction de la productivité biologique, de prolifération du plancton, de mortalité corallienne dans les océans et d'eutrophisation ;

RAPPELANT EN OUTRE que les aérosols transportent des micro-organismes endémiques et de possibles microbes pathogènes, comme des bactéries ou des champignons, qui peuvent avoir un effet préjudiciable sur la santé humaine et provoquer des maladies respiratoires (asthme) et oculaires, même dans les régions en aval des régions d'origine ;

RAPPELANT ENFIN que les aérosols provoquent une diminution de la visibilité, ce qui entraîne la fermeture d'aéroports, des accidents de la circulation et une hausse du taux de défaillance d'installations industrielles et scientifiques sensibles ;

CONSCIENT que la coopération internationale est indispensable pour prévenir efficacement la désertification en inventoriant les meilleures pratiques pour s'attaquer aux principales causes de désertification dans les régions d'origine, mettre en place un système d'alerte en amont en cas de survenue d'un grave phénomène d'aérosols et pour évaluer précisément le risque potentiel d'ordre microbien que peuvent présenter des aérosols parcourant de longues distances s'agissant de l'atténuation de leurs effets préjudiciables ;

PRÉOCCUPÉ de constater qu'en dépit de la diversité des causes de la désertification d'une région à l'autre, les contre-mesures sont appliquées sans discernement et peu de projets de coopération internationale sont appliqués pour renforcer les capacités de lutte contre la désertification ;

ÉGALEMENT PRÉOCCUPÉ de constater qu'il n'existe toujours pas de réseau intégré de surveillance des aérosols, ce qui serait indispensable pour donner une alerte précoce en cas d'épisode d'aérosols alors même que l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a reconnu l'importance de ces épisodes et le fait qu'ils constituent un grave problème environnemental, à telle enseigne qu'elle a établi un Système d'annonce et d'évaluation des tempêtes de sable et de poussière (SDS-WAS) ; et

PRÉOCCUPÉ EN OUTRE de constater que les méthodes d'étude et d'analyse microbiologiques pour évaluer le risque microbien associé aux aérosols sont peu répandues ;

***Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :***

1. APPELLE les Membres de l'UICN à :
  - a. encourager les pays touchés et les pays voisins à participer de manière active aux efforts visant à prévenir et à enrayer la désertification et la dégradation des sols pour atténuer les TSP, à mettre en place un réseau intégré de surveillance des aérosols et à mener des évaluations des risques microbiens dans le cadre d'un réseau établi ; et
  - b. coopérer avec les organisations internationales compétentes dans les domaines de la qualité de l'air, de la santé humaine et de la prévention des catastrophes naturelles, notamment la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) et le Système d'annonce et d'évaluation des tempêtes de sable et de poussière (SDS-WAS) de l'OMM pour communiquer en temps utile aux usagers des données d'observation de qualité.
2. DEMANDE à la Directrice générale et au Conseil de l'UICN de prendre contact avec l'OMM dans l'objectif d'insister sur l'importance de la mise en place d'un réseau intégré de surveillance des aérosols à l'échelle mondiale.
3. ENCOURAGE les gouvernements à :
  - a. établir un système de réglementation pour la surveillance des aérosols et l'évaluation de leurs effets sur la santé humaine et sur l'environnement ;
  - b. soutenir financièrement les programmes internationaux, régionaux et infrarégionaux de lutte contre la désertification et de surveillance des aérosols et de leurs effets sur la santé humaine et sur l'environnement ; et
  - c. élaborer et appliquer un système de coopération entre les institutions internationales, régionales et infrarégionales afin d'évaluer l'incidence des aérosols sur l'environnement.